

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2017

PLFR POUR 2017 - (N° 384)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 461

présenté par
M. Giraud
-----**ARTICLE 29**

À l'alinéa 34, substituer aux mots :

« Ces dispositions »

les mots :

« Les dispositions du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.